

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 2653

présenté par  
Mme Kerbarh

à l'amendement n° 879 de Mme Tieгна

-----

**ARTICLE 9**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« mis à la disposition des »

les mots :

« dont la gestion est assurée par les ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision